Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260605-41_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 14
Pouvoirs 2

Date de la convocation : 01/06/2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, à dix-heures heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE BLEVEC Mickaël, ROUX Emmanuel (départ à 20h55), SALMON Marie
Absents excusés : ESNAUD Corentin, LE COCQ GEFFROY Gwladys (Pouvoir à SULLEROT Laurent), OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : HERVÉ Mattis

41/2026	**Avis du Conseil municipal sur les projets éoliens sur le territoire communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la multiplication de projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal, ainsi que des démarches de prospection et de démarchage effectuées par les promoteurs auprès de propriétaires fonciers et d'habitants.

Il précise que plusieurs secteurs de la commune sont susceptibles d'être concernés par ces projets et que les sollicitations des promoteurs suscitent de nombreuses interrogations au sein de la population.

Monsieur le Maire rappelle que le développement des énergies renouvelables constitue un enjeu national, mais souligne que les projets envisagés pourraient avoir des conséquences importantes sur le cadre de vie des habitants, la qualité des paysages, le patrimoine naturel et bâti de la commune, ainsi que sur certaines activités économiques locales.

Il indique également que de nombreux administrés ont fait part de leurs préoccupations concernant l'impact visuel des éoliennes, les nuisances potentielles et les effets sur l'attractivité du territoire.

En conséquence, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis de l'assemblée délibérante sur l'implantation de projets éoliens sur le territoire communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée (Pour : 0 voix ; Contre : 12 voix ; Abstention : 2 voix) décide :

- **D'émettre** un avis défavorable à tout projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal ;
- **De réaffirmer** son attachement à la préservation du cadre de vie des habitants, des paysages, de l'environnement et du patrimoine de la commune ;
- **De demander** que la commune soit systématiquement associée à toute procédure ou concertation relative à de tels projets ;
- **De charger** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services compétents de l'État, aux collectivités concernées ainsi qu'aux porteurs de projets.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)